



LEPHILIPPE LA VIELLE

...matiqns) des réseaux sociaux, l'accent devrait notamment être mis sur l'éducation aux médias et à l'information.

2-2023, soit 10% en un an. En 2020, 10% de calculs, en rapport à la ministre de l'éducation nationale, nous avons encore eu ce début 2024.

de cours

la laïcité est le cadre de moral et civique enseigné par les géographes. Ils expliquent les principes, tout en montrant les connaissances, précise l'enseignant, discipline. Au cours, une demi-heure y est

sa remise par exemple dit que « le dessus de la parole publique, se fait par l'enseignant. Un moment où nous nous remettons de l'évolution que Dieu a faite du monde. Au dix minu-

tes, il a refusé d'ouvrir le manuel de SVT, se souvient ce prof d'un lycée du Nord. Je lui ai dit : *Laisse-moi te convaincre que ta religion peut cohabiter avec la science.* Il a fini par lâcher. » Il y a aussi ce prof qui renonce à inviter une rescapée de la Shoah à témoigner de son histoire en classe. « Trop risqué », interprète celle-ci. Récemment, c'est une prof de Montreuil qui a surpris un élève en train de « prier dans un couloir ».

De tels incidents ne sont pas le fait uniquement des élèves musulmans. « Certains évangélistes ou les Témoins de Jéhovah mettent la religion au-dessus du reste », développe Étienne, principal en banlieue. Se souvenant que les catholiques avaient aussi été « chauds » lors de la polémique sur les ABC de l'égalité, programme testé en 2013 par l'ex-minis-

tre Najat Vallaud-Belkacem pour lutter contre les stéréotypes de genre.

Ce matin-là, devant la grille d'un lycée de Seine-et-Marne, la plupart des élèves reconnaissent que la laïcité est un « sujet qui fait parler ». « Notre religion, c'est un truc en nous, on l'a apprise avant d'apprendre la Constitution », décrypte Mourad, 16 ans, « 18 de moyenne en histoire », nous précise-t-il. « La laïcité, c'est la liberté de croire. Si je veux croire que Dieu est au-dessus du reste, pourquoi on m'en empêche ? » provoque Gaspard, qui « garde pour lui » son avis une fois entré en classe.

Ni angélisme ni renoncement

Reste qu'il est difficile de quantifier le phénomène. Un vieux briscard ayant enseigné trente ans en Seine-Saint-Denis est formel : « Aucun problème à signaler », jure-t-il, précisant n'être encarté dans aucun syndicat. « Affirmer qu'il n'y a pas de remise en cause de la laïcité tiendrait de l'angélisme : nombre de collègues nous font remonter des atteintes à la laïcité, parfois ténues, d'autres fois plus importantes », répond Joëlle Alazard.

Alors, les profs font-ils de l'autocensure ? Non, estime la porte-parole de la discipline la

plus aux prises avec le sujet. « Je ne connais pas de collègue qui renonce à enseigner la naissance des monothéismes, les croisades, la Shoah ou la laïcité, assure-t-elle. Sans doute certains font-ils preuve de davantage de prudence, prennent-ils plus de temps pour ne heurter aucune conscience... mais c'était déjà dans les directives de Jules Ferry des années 1880 ! »

Conclusion : que le débat sur la laïcité existe, c'est en fait une nécessité. « Il est fondamental que les élèves puissent poser des questions sur la laïcité sans avoir peur d'être punis », reprend-elle. Pour que nous puissions précisément leur expliquer comment elle est née, pourquoi nous y tenons, pourquoi elle nous permet de vivre ensemble ! »

D'ici à début 2024, le gouvernement devrait renforcer l'EMC dans le second degré et en augmenter les horaires. « C'est une nécessité quand on pense aux trente petites minutes hebdomadaires qui y étaient consacrées », commente Joëlle Alazard. Et, face aux dégâts causés par les fake news (fausses informations) des réseaux sociaux, l'accent devrait aussi être mis sur l'éducation aux médias et à l'information.

* Le prénom a été changé.

Les écoles catholiques à la traîne ?

Comment se déroulent les cours de laïcité dans l'enseignement privé sous contrat, composé à 96 % d'établissements catholiques, où étudient deux millions d'élèves ? En pointe sur la défense de la loi de 1905, le sénateur Pierre Ouzoulias (PCF) assure que « malgré l'arrêté de juillet 2021 (qui oblige à former les enseignants à la laïcité), certains établissements privés sous contrat refusent d'organiser ces cours et de donner aux enseignants des formations. » A-t-il des chiffres ? « Un grand nombre », répond le sénateur. Alexis Guitton, porte-parole du syndicat FEP-CFDT (enseignants du privé), confirme des « manquements ». Ainsi, dans la liste des formateurs de profs à la laïcité figurent... des religieux. « Comment un prêtre peut-il enseigner la séparation entre l'État et les Églises ? » interroge le syndicaliste, qui pointe un décalage avec ce que prône l'État. « On dit que, comme on est dans le privé confessionnel, le religieux peut s'exercer librement et que certaines obligations, comme la neutralité, ne s'appliquent pas. » Des accusations qui révoltent Philippe Delorme, secrétaire général de l'enseignement catholique. Il rappelle que dans le privé, « les enseignants ne sont pas concernés par le principe de neutralité » — ce que Jean-Michel Blanquer avait indiqué dans une circulaire fin 2021. Public et privé ne peuvent être mis sur le même plan, selon Philippe Delorme. « Chez nous, il y a la liberté de conscience : on peut exprimer sa foi dans l'établissement. Oui, parfois des enseignants participent au culte. Quand on va dans le privé, on s'intéresse un minimum à l'Évangile ! » Quant aux curés formant à la laïcité, il y voit « un très beau signe qu'un religieux dise comment vivre la laïcité au quotidien », assurent qu'ils « ne sont pas nombreux ». **Thomas Poupeau**



Notre religion, c'est un truc en nous, on l'a apprise avant d'apprendre la Constitution

Mourad, 16 ans